



PARRAINAGE RÉPUBLICAIN

Conditions

La célébration du parrainage républicain est possible si l'un des parents est domicilié à Ruy-Montceau.

Quelles sont les pièces à fournir ?

- Courrier de demande de parrainage, à l'attention de Monsieur le Maire, avec la date, l'heure souhaitées ainsi que le nombre de personnes attendues
- Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant **ou** le livret de famille des parents
- Justificatif de domicile des parents
- Copie de la pièces d'identité des parents recto/verso
- Copie de la pièce d'identité recto/verso et adresse du parrain et de la marraine qui doivent être majeurs.

Quand déposer le dossier ?

Le dépôt du dossier peut se faire sans rendez-vous, au plus tard 1 mois avant la cérémonie

- Directement auprès du service population durant les horaires d'ouverture de la mairie
- Ou par courrier

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Service à la Population au 04.74.43.57.45.